



Communiqué du **SNASUB-FSU**

*Syndicat national de l'administration
scolaire, universitaire et des
bibliothèques*
Fédération syndicale unitaire

OUVRIRE DAVANTAGE LES BIBLIOTHEQUES : POURQUOI PAS ? MAIS, AVEC DES MOYENS ET DES PROFESSIONNELS !

Considérant que l'amplitude d'ouverture des bibliothèques universitaires françaises est insuffisante, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale et Thierry Mandon, secrétaire d'Etat chargé de L'Enseignement supérieur viennent d'annoncer un énième plan d'extension des horaires d'ouverture des établissements, intitulé « Bibliothèques ouvertes » ;... comme si elles ne l'étaient pas, alors qu'actuellement, l'amplitude d'ouverture des Services communs de documentation (SCD) est supérieure à celle de toutes les autres entités universitaires et que depuis vingt ans les horaires de BU se sont largement accrus !

Ce « plan Bibliothèques » prévoit dès 2016, l'ouverture des SCD, en semaine, jusqu'à 22H, le samedi après-midi, durant les vacances de Noël et de printemps et dans 40 grandes villes, le dimanche après-midi.

Si ce projet était accompagné des moyens budgétaires et humains nécessaires, notamment en matière de créations de postes de titulaires et de conditions de récupérations avantageuses pour les personnels, le SNASUB-FSU, attaché à la qualité du service public, aurait pu en partager les objectifs. Mais il n'en est rien. Comme lors du plan « NoctamBU », concocté par le gouvernement précédent, il ne s'agit nullement d'offrir un service de qualité, mais un espace de gardiennage, une salle de travail avec des personnels vacataires, non qualifiés, jetables et corvéables à merci. Ce n'est pas notre conception des missions des bibliothèques universitaires.

Pour le SNASUB-FSU, il faut ouvrir les services communs de documentation, comme tous les services publics, aussi largement que nécessaire. Mais pour augmenter les amplitudes d'ouverture sans que cela se fasse aux dépens de la qualité du service public, il faut des créations de postes de personnels titulaires qualifiés en nombre suffisant et la reconnaissance des sujétions spéciales liées à ces horaires décalés par l'attribution de récupérations plus favorables que les régimes actuels liés à l'ARTT.

Bruno LEVEDER,
Secrétaire général du SNASUB-FSU

Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques
Fédération syndicale unitaire (FSU)
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - Tél : 01 41 63 27 51 - snasub.fsu@snasub.fr